

DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE



COMMUNE DE
DE
VIEUX-FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de février à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vieux-Fort, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Héric ANDRE**, le Maire.

Présents : MM. (1) M Héric ANDRE, M Didier GELARD (2^e adjoint), MME Rosie MALESPINE-DELANNAY (3^e adjoint), M Magloire MICHINEAU (4^e adjoint), MME Rudia TALBOT (5^e adjoint), MME Claudine MONTHOUEL, MME Carole CASTELNEAU, MME Kessy RENIA-BOURGEOIS, MME Marlène RENIA-DELANNAY, MME Célia DELANNAY, M Emile Rolland PLANTIER, MME Linda DAVID-SAMUEL ;

Excusés : MM (1) – M Dylan BOURGEOIS (procuration donnée à Mme Rosie MALESPINE-DELANNAY), M Olivier RENIA (procuration donnée à MME Kessy RENIA-BOURGEOIS), M Ruddy CARRIERE (procuration donnée à M Emile Rolland PLANTIER), MME Jennifer MARCIN (procuration donnée à Mme Linda DAVID-SAMUEL)

Absents : MM (1) - MME Gladys BOURGEOIS (1^{er} adjointe), M BOURGEOIS Charles.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2026 - 04

(1) Noms et prénoms.

(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le 23/02/2026

A VIEUX-FORT

Le 11 février 2026

Le Maire,
(Signature)

Héric ANDRE
Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A NEGOCIER ET ACQUERIR DES PROPRIETAIRES, LES TERRAINS NECESSAIRES POUR LE PROJET DE CREATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL POUR L'ORGANISATION DE RANDONNEES, TRAILS, ET AUTRES MANIFESTATIONS EMPRUNTANT LES TRACES ET SENTIERS DES MONTS CARAÏBES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « VILLAGE D'AVENIR »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 637 et suivants relatifs aux servitudes ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le programme national « Villages d'Avenir » visant à accompagner les communes rurales dans la réalisation de projets structurants ;

Monsieur le Maire expose que :

Considérant le projet communal de création d'une aire de départ de randonnée en direction des Monts Caraïbes, destiné à valoriser le patrimoine naturel, paysager et touristique, à favoriser les mobilités douces et à renforcer l'attractivité du territoire ;

Considérant que l'accès envisagé traverse ou longe des parcelles sur lesquelles résident des administrés, et qu'il convient, à ce titre, de garantir leur tranquillité, de leur sécurité et de leur cadre de vie ;

Considérant que la mise en œuvre du projet suppose l'acquisition des parcelles concernées ;

Considérant que ces biens doivent être formalisés par des actes en la forme administrative ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites actes ;

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstentions : 4

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à négocier et acquérir, après accord avec les propriétaires et occupants concernés, toutes les parcelles nécessaires à la création et à l'aménagement d'une aire de départ de randonnée vers les Monts Caraïbes, dans le cadre du projet « Village d'Avenir ».

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, document et pièce administrative nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Région, affichée et communiquée partout où besoin sera.

Ont signés au registre tous les membres présents à l'exception de MM. M Emile Rolland PLANTIER, MME Linda DAVID-SAMUEL, M Ruddy CARRIERE (procuration donnée à M Emile Rolland PLANTIER), MME Jennifer MARCIN (procuration donnée à Mme Linda DAVID-SAMUEL).

Pour expédition conforme :

Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE. /